

	<p style="text-align: center;"><b>LEAP Saint Maximin / Campus Provence Verte</b></p> <p style="text-align: center;">125 Chemin du Prugnon - D 560 L 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME</p> <p style="text-align: center;">Tél : 04.94.86.52.93</p> <p style="text-align: center;">Email : <a href="mailto:st-maximin@cneap.fr">st-maximin@cneap.fr</a></p>	
---	---	---

<p><b>CHARTRE de fonctionnement</b></p> <p><b>Protocole Ecoute au sein du Campus Provence Verte</b></p>
---

Le programme de protection des publics fragiles (PPPF), édité par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, vise la protection et la prévention face aux maltraitances, de toutes les personnes de la communauté éducative et des élèves tout particulièrement.

Toute personne de l'établissement, enfant comme adulte, doit pouvoir bénéficier d'un lieu d'écoute adapté et sécurisé. Elle doit pouvoir être informée de la manière d'y accéder ainsi que des horaires d'ouverture.

Être à l'écoute des jeunes :

L'établissement scolaire est d'abord un lieu d'éducation et donc un lieu d'attention à la personne. De nombreuses situations de la vie scolaire sont l'occasion d'entendre les joies et les tracas des uns et des autres :

- Les situations "interstices" : au CDI, dans la classe, aux interours, à l'occasion d'un déplacement vers la salle de sport ou encore au moment du repas...
- Les situations pédagogiques : rédactions, témoignages, débats, projet particulier, voyage...
- Les situations éducatives particulières : heures de vie de classe, temps de régulation suite à des manquements au règlement, séance de pastorale ...

Pour l'adulte éducateur il s'agit, à ce moment-là, d'être dans une relation empathique où il assume son rôle éducatif vis-à-vis de l'élève, dans une posture d'autorité bienveillante. En général ces situations nécessitent seulement une parole rassurante, un mot d'encouragement qui peuvent suffire à soutenir l'élève.

**Quelques remarques :**

Au niveau pédagogique, éducatif ou spirituel, des échanges plus profonds et personnels peuvent exister sans que l'adulte n'aille chercher des confidences.

La relation éducative est nécessairement dissymétrique. Aussi, être "ami "avec des élèves, sur les réseaux sociaux, avoir des attitudes "jeunes "pour plaire aux élèves (langage, gestes...) peuvent créer des situations inappropriées pour tous.

## **Le point écoute :**

C'est un lieu agréable, accueillant et bien positionné au sein de l'établissement.

Les personnes intervenant au Point Ecoute seront certifiées **par une formation mise en place par l'établissement.**

Les élèves sont informés des **horaires d'ouverture** du Point écoute.

Lorsque la demande se fait pendant les heures de cours c'est l'appréciation du professeur présent qui prévaut ; l'élève passera alors par la vie scolaire et sera accompagné au Point écoute.

La personne recevant l'élève notera sur un **cahier commun** à tous les intervenants, en quelques lignes, les raisons de venue de l'élève. Il s'agit d'avoir une cohérence quant au suivi et de pouvoir informer si besoin les professeurs principaux et responsables de filière des complications que rencontrent l'élève pouvant expliquer certains résultats et postures.

L'écoute dans le cadre d'un établissement scolaire n'est pas l'écoute d'un cabinet d'accompagnant privé (psychologue ou autre...). A ce titre, il est nécessaire de pouvoir faire régulièrement en groupe **un retour sur les visites vécues.**

Toute situation considérée comme une **mise en danger** de l'élève devra être rapportée impérativement au chef d'établissement, il est donc important d'avoir trace de ce qui a été délivré lors de l'écoute.

Il est indiqué en début d'écoute aux élèves lorsqu'ils demandent **le secret**, que le secret dépend de l'appréciation par l'écouter de sa mise en danger.

Le Point écoute s'il demeure un endroit où l'élève peut déposer ce qui l'encombre simplement, n'est cependant pas un cabinet de confidences où une personne seule porterait la responsabilité du bien-être de l'élève.

Il s'agit de trouver **en équipe** ce qui peut être apportée à l'élève pour se libérer du poids qui entrave son développement harmonieux et sa réussite scolaire ; cela peut-être envisager un soutien scolaire, un aiguillage vers un accompagnement psychologique auprès d'un thérapeute, intervenir dans un cas de harcèlement, etc...

Christian BRAYER

Chef d'établissement du CAMPUS PROVENCE VERTE

Lycée Privé Provence verte

LEAP St Maximin

Chemin du Prugnon - 83470 St Maximin

Tel : 04 94 86 52 93 - Fax : 04 94 59 78 91

Email : [christian.brayer@cneap.fr](mailto:christian.brayer@cneap.fr)

<https://www.campus-provence-verte.fr/>